



RENTREE 2022/2023

* * * * *

Merci de lire attentivement cette circulaire !

LA RENTREE SCOLAIRE est fixée :

- ↪ Jeudi 1er septembre 2022 à 8h00 pour les classes de 3^{ème} Prépa Métiers (pas cours le vendredi 2)
- ↪ Vendredi 2 septembre 2022 à 8h00 pour les CAP 1^{ère} année et pour les 2^{ndes}
- ↪ Vendredi 2 septembre 2022 à 10h00 pour les autres classes (1^{ère}, Term et CAP2)
- ↪ Lundi 5 septembre 2022 à 8h00 pour les classes de Term apprentis
- ↪ Lundi 12 septembre 2022 à 8 h pour les classes de CAP2 apprentis

☞ **Accueil et installation des internes : le lundi 5 septembre 2022 à partir de 7h30 et le jour de la rentrée pour les apprentis.**

présence obligatoire des parents

AVIS IMPORTANT POUR les **PARENTS** et pour les **ELEVES** :

L'établissement fonctionne du lundi 8 H au vendredi 17 H 30. Les élèves de 3^{ème} Prépa Métiers n'ont pas cours le mercredi après-midi.

1) SECRETARIAT :

a) permanence :

Le secrétariat sera **fermé du mercredi 13 juillet au soir**
au mardi 23 Août à 13h30 H

Deux numéros de téléphone à votre disposition :

Accueil - Vie Scolaire: **04 50 35 80 80**

Secrétariat : **04 50 35 50 27**

b) démarches administratives :

Nous vous remercions d'être vigilants sur les documents administratifs que vous trouverez sur notre site internet www.lyceececam.fr (documents à télécharger) et qui seront à rendre le jour de la rentrée par l'élève ou l'apprenti à son Professeur Principal.

Merci de bien remplir la fiche de renseignements et en cas de changement par rapport à l'année 2021-2022 ou depuis la préinscription (adresse – téléphone – régime...) et de mettre en évidence le changement (stabylo, écriture en rouge ou entourer les éléments que nous devons changer.

BOURSES : Les nouveaux élèves qui ont reçu une notification d'attribution de bourse, voudront bien la transmettre le plus rapidement possible au secrétariat.

c) règlements intérieurs :

Les règlements intérieurs (lycée, internat, apprentis, biquilif...) sont disponibles sur le site internet du lycée. Ils apparaîtront également dans le carnet de correspondance. (qui ne fera pas office d'agenda – merci de vous en procurer un pour le jour de la rentrée)

Un « engagement de respect » de ces règlements sera remis le jour de la rentrée à l'élève.

2) ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE" :

L'établissement a souscrit une assurance scolaire et extra-scolaire « individuelle accident » pour l'ensemble des élèves par un contrat groupe et mutualisé.

Cette assurance couvre :

- Tout accident corporel dont votre enfant pourrait être victime
- 24 H/24, 365 jours par an, du jour de la rentrée 2021 jusqu'à la veille de la rentrée 2022, en France comme à l'étranger.
- Pendant toutes les activités scolaires ou éducatives, les stages en entreprise, les sorties ou voyages organisés par l'établissement, pendant la cantine, le sport...
- Pendant les activités extra-scolaires exercées en dehors de l'école : à la maison, au centre de loisirs, en week-end, pendant les vacances, en club ou non, y compris sur le trajet.

Nous devons respecter la législation en vigueur, et « l'individuelle accident » est obligatoire pour votre enfant sur toute sa scolarité. Elle est comprise dans les frais de scolarité.

3) VIE SCOLAIRE :

Vous trouverez sur notre site le calendrier de l'année scolaire 2022/2023, avec notamment :

* **Les premières dates de réunions.** Merci d'assister à ces rencontres **avec votre enfant**. Ces réunions nous permettent de mieux connaître votre enfant pour mieux l'aider, de faire le bilan de chaque période, surtout d'envisager au mieux sa progression et son avenir.

* **Les dates de formations en entreprises (déjà disponibles sur le site).** Vous pouvez d'ores et déjà contacter les entreprises, y compris pour les 3^{ème} Prépa Métiers.

Ecole Directe est mis en place dans l'établissement : il vous permet de consulter les notes, le cahier de texte, les absences et les sanctions de l'élève ; les codes d'accès vous seront transmis au mois de septembre. **ATTENTION ! Merci de bien vous connecter avec vos propres identifiants, l'espace élève n'a pas les mêmes informations que l'espace famille.**

En raison de la fusion avec l'ESCR, tous les élèves et toutes les familles recevront un nouveau code de connexion.

ATTENTION, la plupart des documents administratifs vous seront envoyés par le biais d'Ecole Directe (facture annuelle, certificat de scolarité...). Merci de vous connecter régulièrement !!

Le service Ecole Directe est fermé du 7 juillet au 31 août. Il réouvrira le jeudi 1^{er} septembre.

4) REGIME :

Les élèves qui, sur demande de leur famille, bénéficient de l'INTERNAT, s'engagent évidemment à **respecter les conditions indispensables à la vie de groupe**, sinon nous nous verrions dans l'obligation de les "**remettre**" à leur famille !

(le règlement intérieur de l'internat est disponible sur le site internet et est à signer et à nous remettre accompagné **d'un chèque de caution de 100 €** le jour de la rentrée).

Merci de prévoir un petit cadenas n° 40 avec 2 clés pour l'armoire (impératif le matin de la rentrée).

5) TRANSPORTS :

a) Informations 2022/2023 :

Pour les élèves inscrits « **demi-pensionnaire** » et domiciliés dans l'une des 35 communes du territoire (communautés de communes Faucigny-Glières, Pays Rochois, Arve et Salève, 4 rivières) : **inscription exclusivement** sur le site www.proximiti.fr (rubrique « transport scolaire »)

- Les élèves du secteur de Mieussy et haute vallée du Giffre sont inscrits par le SIVOM du haut-giffre à Taninges
- Les élèves du secteur de Cluses (Cluses, Marnaz, Scionzier, Thyez) sont inscrits par le syndicat « 2CCAM » de Cluses - site : www.2ccam.fr
- (Pour Vougy – Marignier : Proxim iTi)
- Les élèves du secteur d'Annemasse à Bonne (Annemasse, Ambilly, Gaillard, Cranves-Sales, Bonne) s'inscrivent directement auprès des transports Jacquet à Annemasse

Les élèves « **internes** » qui souhaitent utiliser un transport scolaire le lundi et le vendredi (en fonction de leur domicile) **prendront contact directement avec Proxim iTi** : via le site www.proximiti.fr ou par tél. 04 50 25 63 24 – étude du dossier au cas par cas.

b) Respect du règlement :

Les élèves qui utilisent les **Cars de ramassage scolaire s'engagent également pour toute l'année scolaire**. Attention : les élèves transportés sont tenus de respecter les consignes de SECURITE, le matériel et les cars mis à leur disposition.

6) FRAIS DE SCOLARITE ET DE PENSION :

Mode de règlement :

Les factures sont établies en début d'année scolaire et **seront réglées prioritairement**

- **par prélèvements mensuels pour toutes les familles** (suivant modalités ci-après). **Tout trimestre commencé est dû en entier**.
Les familles qui réglent les factures par prélèvements en 2022/2023 ne fourniront un RIB et une nouvelle autorisation de prélèvement **qu'en cas de changement de banque ou si le RIB avec IBAN n'a pas encore été fourni**.

Exceptionnellement :

- Par virement sur notre compte Crédit Mutuel :
IBAN / FR76 1810 6000 1994 9537 2405 038
BIC/ AGRIFRPP881
- Ou par chèque à l'ordre de l'ESCR ou espèces.

Toutefois, avec l'accord de la Direction et du Service Comptabilité, des cas particuliers peuvent être considérés.

Acompte d'inscription

Des arrhes d'un montant de **100.00 €** sont exigibles le jour de la rentrée.

Ces arrhes seront déduites de la facture annuelle.

7) Tenue d'atelier - Tenue de sport

La tenue d'atelier doit être portée uniquement durant la séance d'atelier.

La tenue de sport doit être portée uniquement durant la séance d'EPS.

Les parents doivent **marquer** les vêtements au **NOM et Prénom** de leur enfant.

Le jeune ramène sa tenue de travail à la maison régulièrement pour la laver.

Pour le sport : prévoir une tenue de sport, une paire de basket non marquante (**semelle blanche**) pour le gymnase, 1 raquette de tennis de table. Aucun élève ne sera accepté en cours sans sa tenue.

8) EQUIPEMENT PROFESSIONNEL :

Prévoir impérativement 1 petit cadenas pour le casier en atelier. (avec 2 clés)

Pour l'atelier, **tous les élèves**, y compris les élèves entrant en 3^{ème} Prépa Métiers, devront porter une tenue de travail (combinaison ou blouse - cf consignes) ainsi qu'une paire de chaussure de sécurité

Les commandes sont passées par le CECAM, et vous sont facturées sur la facture annuelle.

Attention, vous achetez les caisses, elles vous appartiennent donc et ne seront pas reprises en cas d'arrêt de la formation. Les élèves sont responsables de leur caisse, le CECAM décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. (pensez donc à bien cadenasser votre caisse et votre casier chaque fois que vous quittez l'atelier)

☞ **9) PASS'Région !** : (concerne tous les élèves)

Depuis le 1^{er} juin 2017, un nouveau dispositif dédié à la jeunesse, le « PASS'Région » est lancé à l'échelle de la nouvelle région.

Le « PASS'Région » offre aux jeunes des avantages variés dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs... mais également pour les jeunes inscrits **en 2^{nde} Professionnelle (1^{ère} année de Bac Pro) et CAP 1^{ère} année**, une aide financière pour l'acquisition d'un « premier équipement professionnel ».

1^{ère} étape : chaque jeune, **quelle que soit sa classe**, commande son « PASS'Région » sur **passregion.auvergnerhonealpes.fr**.

Lors de la commande, le jeune de 2^{nde} et de CAP 1^{ère} année choisit la filière dans laquelle il s'inscrit et qui ouvre droit à l'avantage « premier équipement professionnel ».

Merci de bien vouloir faire cette démarche le plus rapidement possible si elle n'a pas encore été effectuée.

2^{ème} étape : l'établissement valide la demande et dans un second temps la filière.

Le montant octroyé par formation viendra directement en déduction sur la facture annuelle.

10) CERTIFICAT MEDICAL : Disponible sur le site internet www.lyceececam.fr

Merci de faire remplir l'avis médical par votre médecin traitant avant la rentrée et nous le retourner le jour de la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire à partir du mardi 23 août 2022 après-midi.

En attendant très bel été et au plaisir de vous retrouver en septembre.

Didier Aucagne
Directeur ESCR

Loetitia CHABOUD
Directrice de site

Nom et prénom du (des) responsable(s) payeur(s) :

Madame / Monsieur : _____

NOMS - Prénoms des élèves :	Classes 2022-2023	Ext.	D.P.	Int.

(Attention, nous n'autorisons pas de changement de régime en cours de mois)

ENGAGEMENT FINANCIER

_____ (*), s'engage à acquitter la totalité des frais annuels liés à la scolarité ainsi que toutes dépenses extra scolaires du ou des enfants bénéficiaires.

(*) préciser le(s) nom(s) du(des) parent(s) payeur(s)

Avec copie de l'avis
d'imposition

A votre appréciation

1 - Tarif :

A			B			C			D			E		
<input type="checkbox"/>														

Merci !

Nous réglerons : **ATTENTION CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES**

- par prélèvements (à privilégier) : mensuel / trimestriel / annuel (rayer les mentions inutiles)
- autres : espèces / chèque / virement sur notre compte Crédit Mutuel (rayer les mentions inutiles) IBAN / FR76 1810 6000 1994 9537 2405 038 / AGRIFRPP881

ATTENTION : Toutes les familles sont inscrites, par défaut, dans le tarif C.

Pour bénéficier des tarifs A et B, il vous faut fournir une copie de votre dernier avis d'imposition **sous enveloppe cachetée**, adressée au service comptabilité et la joindre au dossier.

2 - **Don à la construction annuel** (Indiquer le montant) : _____

Je souhaite recevoir un reçu fiscal 2022 : oui / non (rayer la mention inutile)

----- Ce don va permettre de financer nos travaux au service des élèves -----

3 - **Cotisations APEL / RWANDA / UGSEL par an.**

APEL : 22€ par famille, Rwanda : 4€ par famille., UGSEL : 3 € par élève

Elles s'ajouteront à votre facture en début d'année. En cas de refus d'adhésion, vous devez le signaler par écrit ou par mail (comptabilite@escr74.com) à la comptabilité avant le 15 septembre 2022.

4 - **Assurance.**

Dans le cadre des scolarités, l'établissement a contracté une assurance collective couvrant tous les élèves, en individuelle accident scolaire et extrascolaire (en cas de dommages causés à des tiers).

JOINDRE : un IBAN (RIB) et le mandat complété (pour toutes les familles y compris ceux qui réglaient par prélèvement l'an dernier)

un chèque de 100.00 € pour le paiement du mois de septembre

libellé à l'ordre de «ESCR».

Les prélèvements automatiques débiteront en octobre 2022.

Signature(s) du(des) parent(s) payeur(s)
précédée(s) de la mention "**lu et approuvé**"

Madame, Monsieur,

Merci de bien vouloir vérifier et remplir avec **beaucoup de soin TOUS les renseignements** demandés **recto-verso**.

Si **ces documents ne nous sont pas encore parvenus**, merci de nous fournir également,

- la photocopie de la carte d'identité de votre enfant,
- la photocopie du livret de famille,
- l'attestation de recensement de votre enfant s'il a plus de 16 ans,
- Pour les nouveaux élèves l'EXEAT (certificat de radiation) à demander à l'établissement d'origine

La facture sera **annuelle**.

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir **le jour de la rentrée**, un acompte de **100 €** soit par virement sur notre compte Crédit Agricole (IBAN / FR76 1810 6000 1994 9537 2405 038 – BIC / AGRIFRPP881), par chèque ou par espèces. Cet acompte sera **déduit** de votre facture annuelle.

Nous vous remercions vivement par avance de votre collaboration.

Tous ces éléments nous sont très importants et nous vous remercions de prendre le temps de bien les lire et les remplir.

Vous trouverez sur notre site internet à l'adresse www.lyceececam.fr : la circulaire de rentrée et ses annexes et la liste des fournitures

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe du CECAM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :

Prénom (s) :

M F

Né (e) le :

Ville de naissance :

Département :

Pays :

Nationalité :

N° portable élève :

Mail élève :

Régime :

Externe

Demi Pensionnaire

Interne

Etablissement scolaire actuel fréquenté :

Classe an dernier fréquentée (Année scolaire 2021/2022) :

N° identifiant élève (INE)

(à demander à l'établissement d'origine)

Diplômes déjà obtenus et date d'obtention :

Redoublant :

oui

non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

En cas de situation familiale particulière, précisez clairement ci-dessous le nom du responsable légal ayant la garde de l'élève et joindre les pièces justificatives.

Nom du père :

Prénom :

Situation familiale : Célibataire Marié Divorcé Veuf

Autre cas à préciser : _____

Responsable légal Père seul Autre : (précisez) : _____

Adresse :

Code Postal :

Commune :

N° téléphone : _____

N° portable : _____

Profession : _____ Employeur : _____

N° téléphone Prof : _____

Adresse mail : _____

Nom de la mère :

Prénom :

Situation familiale : Célibataire Mariée Divorcée Veuve

Autre cas à préciser : _____

Responsable légale Mère seule Autre : (précisez) : _____

Adresse :

Code Postal :

Commune :

N° téléphone : _____

N° portable : _____

Profession : _____ Employeur : _____

N° téléphone Prof : _____

Adresse mail : _____

Adresse où vit l'enfant (si parents séparés) Père Mère Garde alternée

Courriers à adresser à : Monsieur Madame M. et Mme

Enfants à charge :

Nom Prénom des frères et sœurs	Date de naissance	Etablissement fréquenté	Classe	2022/2023	

En cas de séparation : (**Joindre obligatoirement le jugement ou toute pièce justifiant de la garde**)

Parent payeur : Père Mère
 Les deux → Répartition : 50/50 Autre (précisez)

Adresse où vit l'enfant (si parents séparés) Père Mère Garde alternée

Courriers à adresser à : Monsieur Madame M. et Mme

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

I. L'ELEVE

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

N° DE SECURITE SOCIALE PERSONNEL DE L'ELEVE

(Obligatoire pour tout élève âgé de plus de 16 ans)

CLASSE

SECTION

II. LES VACCINATIONS *(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)*

Vaccins Obligatoires		Vaccins Recommandés	
Dénominations	Dates des derniers rappels	Dénominations	Dates des derniers rappels
DT POLIO		Hépatite B	
BCG		R.O.R.	
		Coqueluche	

Si le jeune n'a pas reçu les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'élève suit-il un traitement Médical ? OUI

NON

Si OUI, un PAI sera mis en place. Aucun médicament ne peut être pris au Lycée sans ordonnance

ALLERGIES : ASTHME OUI NON

 ALIMENTAIRES OUI NON

 MEDICAMENTEUSES OUI NON

AUTRES :

Merci de préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir

Y-a-t-il automédication ? OUI

NON

Informations Médicales complémentaires utiles (Antécédents pathologiques, maladie, accident, crises convulsives, Hospitalisation, opération chirurgicale, rééducation, etc...)

Natures des difficultés	Dates	Précautions à prendre

IV. AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant est-il porteur de prothèses

Lunettes

Lentilles de contact,

Prothèses auditives,

Prothèses dentaires

Autre :

Votre enfant est-il concerné par des difficultés de l'ordre de :

Trouble de l'apprentissage (Dys..)

Trouble de l'attention

avec hyperactivité

sans hyperactivité

Avec traitement médicamenteux.

RITALINE

CONCERTA

QUASYM

MEDIKINET

Trouble du spectre autistique

V. RESPONSABILITES LEGALES

MERE		PERE	
Téléphone personnel fixe		Téléphone personnel fixe	
Téléphone personnel mobile		Téléphone personnel mobile	
PROFESSION		PROFESSION	
Téléphone Professionnel		Téléphone Professionnel	

VI. ASSURANCES

N° sécurité sociale du responsable légal	
Régime de sécurité Sociale	
Mutuelle du jeune	
N° de contrat	
Adresse	
Responsabilité Civile du jeune	
N° de Contrat	
Adresse	

VII. URGENCES

NOM DU MEDECIN TRAITANT

ADRESSE

TELEPHONE

Je soussigné, _____ responsable légal de l'élève susnommé, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le Directeur ou les personnes mandatées par lui à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du jeune.

Date

Signature



Autorisation de captation d'images et de voix

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

Autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation gracieuse qui en sera faite par l'ESCR pour sa communication interne ou externe, pour tous usages des photos ou vidéos représentant notre enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

N'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Fait à

Le

Signature (s) :

Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par Le chef d'établissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@escr74.com Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

ATTESTATION

Nous, soussignés, M. et Mme,
acceptons conjointement l'inscription de notre enfant
au lycée CECAM en classe de

Fait à

Le ../../.....

Signature des deux parents



AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné
en qualité de mère/père/éducateur/autre préciser.....
autorise l'élève en classe de
à ne pas être présent au lycée lors des heures de permanence :

- aux extrémités de la journée pour les demi-pensionnaires
- aux extrémités des demies-journées pour les externes

tous les jours de la semaine suivant l'emploi du temps

à l'exception des jours suivants

Précisions à apporter si nécessaire :
.....
.....
.....

Cette autorisation peut être révoquée à tout moment par un message via le carnet de correspondance d'Ecole Directe.

Sans cette autorisation, l'élève devra être présent au lycée où il sera accueilli au foyer ou en étude.

Les élèves internes ne sont pas autorisés à sortir.

Le

Signature

RESERVATION ANNUELLE DES REPAS

Bonjour,

Après avoir pris connaissance des emplois du temps de votre enfant, merci de cocher les jours où vous souhaitez que votre enfant mange à la **cantine pour les repas du midi** en remplissant le tableau ci-dessous :

NOM et PRENOM de L'ELEVE : Classe

CANTINE DU MIDI				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				□□□□□

De la même manière, **pour les internes uniquement**, merci de remplir également le tableau ci-dessous selon votre choix :

REPAS DU SOIR				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				□□□□□

NUITES				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				□□□□□

Date..... Signature

*Nous vous remercions de nous retourner ce document **à la vie scolaire ou auprès du professeur principal** le plus rapidement possible.*

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

Cordialement.

Mme CHABOUD
Directrice du CECAM